

Classe de découvertes du 18 au 20 juin 2013

Fiche récapitulative des pièces  
à joindre au dossier

Division de la vie de  
l'élève et de la scolarité

Bureau DIVE 3  
Bureau de l'action  
éducative

Affaire suivie par :  
Isabelle FAYARD

Téléphone :  
04.72.80.67.77  
Télécopie :  
04.72.80.67.65  
Mél.

[ce.ia69-dive3@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia69-dive3@ac-lyon.fr)

Site internet :

<http://www.ia69.ac-lyon.fr>

21, rue Jaboulay  
69309 Lyon cedex 07

<b>Nom de l'enseignant</b> François Morel		<b>Nom et ville de l'école</b> Ecole publique élémentaire Le Petit Prince 21, avenue de Verdun 69440 Mornant							
<b>Nombre total d'élèves</b> 28		RNE : 0691373T							
<b>Effectif de la classe par niveau</b>	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
								28 (classe CM2-M)	

<b>Dossier de demande d'autorisation de départ en sortie scolaire</b> (4 exemplaires pour un séjour dans un autre département, 3 pour un séjour dans le Rhône ou à l'étranger)	X
<b>Conformité des conditions d'accueil</b> (vérification de l'inscription de l'établissement d'accueil dans le répertoire départemental et si nécessaire agrément PMI)	X
<b>Projet pédagogique en lien avec le projet d'école</b> (à joindre ; préciser si des activités physiques et sportives sont prévues)	X
<b>Emploi du temps détaillé du séjour</b> (préciser les activités par demi-journée, les visites prévues, les lieux précis et les modes de déplacement)	X
<b>Budget</b>	X
<del>Transports aller et retour (joindre annexe 3</del>	
<del>schéma de conduite</del>	
<del>attestation de prise en charge par le centre ou la collectivité le cas échéant)</del>	
<del>Transport pendant le séjour si transports non réguliers (joindre annexe 3 bis</del>	
<del>schéma de conduite</del>	
<del>attestation de prise en charge par le centre ou la collectivité le cas échéant)</del>	
<del>Attestation d'accord des parents dans le cas où le départ et/ou le retour ne se font pas à l'école et/ou lorsque l'hébergement a lieu dans des familles d'accueil)</del>	
<b>Encadrement de la vie collective</b> – vérification du taux d'encadrement (jour et nuit) effectuée	X
<b>Encadrement de la vie collective</b> (autorisation du maire employeur pour les ATSEM)	X
<b>Encadrement sanitaire</b> : vérification du taux d'encadrement (jour et nuit) effectuée (joindre la photocopie du diplôme BNS, BNPS ou AFPS)	X
<b>Encadrement des activités physiques et sportives</b> : vérification du taux d'encadrement, de l'agrément des intervenants effectuée	X
<del>Participation d'un AVS</del>	
<del>Teste nautiques (joindre la liste des élèves ayant réussi les tests)</del>	
<del>Sortie en bateau (fournir le certificat de navigation à jour à la date du séjour (sauf pour les bateaux assurant des liaisons régulières)</del>	
<del>Liste des passagers (avec numéros des personnes à contacter)</del>	
<del>Attestation d'autorisation de sortie du territoire</del>	

vendredi 5 avril 2013

Date :

Signature :



p 1 : Fiche récapitulative des pièces à joindre au dossier	p 14 : Copie du diplôme de l'assistant sanitaire
ps 2 à 5 : Imprimé de demande d'autorisation de sortie scolaire avec nuitées	p 15 : Copie du diplôme de l'intervenant équitation
ps 6 et 7 : Objectifs de cette classe de découvertes autogérée	p 16 : Trajets vélo du 1er et du 2ème jours
p 8 : Les déplacements à vélo ; avant et après le séjour	p 17 : Trajet vélo 1 du 3ème jour
ps 9 et 10 : Les conditions d'encadrement (vie collective, vélo, équitation)	p 18 : Trajet vélo 2 du 3ème jour
ps 11 et 12 : Emploi du temps détaillé	p 19 : Trajet vélo 3 du 3ème jour
p 13 : Budget prévisionnel	

REUNION D'INFORMATION AVEC LES FAMILLES

Organisée le : **26 mars 2013 et 9 avril 2013**

La vérification de chacune des autorisations parentales a été effectuée

SIGNATURE DE L'ENSEIGNANT

Date : **6 avril 2013** Signature : 

SIGNATURE DU DIRECTEUR D'ECOLE

Date : Signature :

Dossier transmis à l'Inspection de l'Education Nationale de circonscription le :

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA CIRCONSCRIPTION

Conformément aux dispositions prévues par la circulaire citée en référence, cet avis doit porter sur le contenu et l'organisation pédagogiques.

Favorable  Défavorable :  Motif :

Observations éventuelles (les observations pointant des réserves devront être traitées en amont du dépôt du dossier) :

Date : Signature et cachet :

Date de transmission à la DSDEN du Rhône :

AVIS DU DASEN DU DEPARTEMENT D'ACCUEIL

ou de chaque département traversé lorsque la sortie scolaire avec nuitée(s) est à caractère itinérant avec hébergement sur plusieurs départements

Favorable  Défavorable :  Motif :

Observations éventuelles :

Date : Signature et cachet :

DECISION DE DEPART DU DASEN DU RHONE

Accord  Refus :  Motif :

Observations éventuelles :

Date : Signature et cachet :



Division de la vie de l'élève et de la scolarité  
Bureau DIVE 3  
Bureau de l'action éducative

Affaire suivie par :  
Isabelle FAYARD

Téléphone :  
04 72 30 67 77

Télécopie :  
04 72 30 67 55

MAL  
le.la@lepep.ac-lyon.fr

Site internet :  
http://www.lepep.ac-lyon.fr

21, rue Jaboulay

69309 Lyon cedex 07

CIRCONSCRIPTION :

**Ignny Soucieu Mornant**

DEMANDE D'AUTORISATION DE SORTIE SCOLAIRE AVEC NUITEE(S)

(Circulaires n°99-136 du 21 septembre 1999 et n°2005-001 du 5 janvier 2005)

<input checked="" type="checkbox"/> Séjour dans le Rhône	<input type="checkbox"/> maternelle
<input checked="" type="checkbox"/> Séjour dans un autre département <b>Isère</b>	<input checked="" type="checkbox"/> élémentaire
<input type="checkbox"/> Séjour à l'étranger	

Mer  Montagne  Verte  Artistique  Patrimoine  Sciences  Autre (à préciser)

**classe vélo itinérante**

**Ecole publique élémentaire**

NOM DE L'ECOLE : **Le Petit Prince 0691373T** ADRESSE COMPLETE :

Numéro RNE :

**0478440193**

Fax : **0478449647**

Courriel : **cm2mpetitprincemornant@gmail.com**

NOM ET PRENOM DE L'ENSEIGNANT DE LA CLASSE **MOREL François**

Téléphone portable (pour cas d'urgence) : **0684247809**

CLASSE **CM2-M** EFFECTIF : **28**

NOMBRE D'ELEVES PARTICIPANT A LA SORTIE : **28**

SEJOUR DU **18 juin 2013** AU **20 juin 2013**

NOMBRE DE NUITEEES : **2**

Etablir pour chaque classe

**4 dossiers complets pour un séjour dans un autre département**

3 dossiers complets pour un séjour dans le département ou à l'étranger

Les transmettre sous couvert de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône, bureau DIVE3 (prévoir un délai supplémentaire de deux semaines pour une relecture par les circonscriptions)

**5 SEMAINES HORS VACANCES SCOLAIRES** avant le départ pour un séjour dans le département du Rhône

**8 SEMAINES HORS VACANCES SCOLAIRES** avant le départ pour un séjour dans un autre département

**10 SEMAINES HORS VACANCES SCOLAIRES** avant le départ pour les séjours à l'étranger

HEBERGEMENT :

Au préalable, l'enseignant doit vérifier auprès de la DSDEN du département d'accueil, l'inscription de la structure d'hébergement au répertoire départemental ainsi que la capacité d'accueil. L'hébergement en hôtel, gîte, chalet, auberge de jeunesse et terrain de camping est autorisé à la condition que la surveillance des élèves soit permanente et effective et que ces structures soient adaptées aux activités qui sont organisées dans le cadre de la sortie scolaire.

L'accord express des parents doit être obtenu si l'hébergement a lieu en famille d'accueil.

Nom de l'établissement d'accueil : **1ère nuitée : Ecole publique de Saint Jean de Touslas 69700**

Nature (préciser : organisme, centre, chalet, hôtel ...) : **RNE 0690807C**

Numéro d'agrément : **2ème nuitée : Ecole publique élémentaire de Mornant 69440**

Adresse complète : **RNE 0691373T**

**PROJET PEDAGOGIQUE**

**A joindre obligatoirement, il devra comporter les points suivants :**

- Projet pédagogique et éducatif recouvrant les apprentissages scolaires et la vie collective, détail des activités physiques prévues (contenu et modalités d'organisation)
- Programme et/ou emploi du temps détaillé du séjour
- Actions antérieures (préparation des élèves au séjour) et ultérieures (évaluation et exploitation des acquis pédagogiques et éducatifs de la sortie scolaire avec nuitée(s))

**TRANSPORT**

**Joindre annexe 3 et/ou 3 bis et 4 (schéma de conduite) dans les deux derniers cas**

Trois cas peuvent se présenter concernant les transports aller et retour de même que les transports durant le séjour:

- Le transport est assuré par des transports publics réguliers : aucune procédure n'est à prévoir.
- Le transport est organisé par une collectivité territoriale ou par un centre d'accueil. Dans ce cas, la collectivité ou le centre délivrera une attestation de prise en charge qui sera jointe au dossier de demande d'autorisation.
- L'organisateur de la sortie, enseignant ou directeur d'école, fait appel à une entreprise de transport, inscrite au registre préfectoral des sociétés de transport autorisées à exécuter des services de transport occasionnels. (Le répertoire des transporteurs agréés est disponible dans chaque secrétariat de circonscription).

Mode(s) de transport :

Nombre d'élèves participant à la sortie :

Nombre d'accompagnateurs pendant le transport :

Lieu de départ :

Lieu d'arrivée :

Départ de l'école le :

à

Retour à l'école le :

à

Le départ et le retour se font à l'école ; cependant, à titre dérogatoire, tous les élèves peuvent être invités à rejoindre un autre lieu de rassemblement après accord express des parents. En cas d'impossibilité ou de refus même d'une seule famille, cette dérogation ne peut être accordée. L'enseignant devra s'assurer de l'accord de toutes les familles et joindre un courrier pour le certifier.

**SORTIE DU TERRITOIRE NATIONAL**

- L'autorisation parentale pour chaque élève a été vérifiée.
- Les titres nécessaires pour l'entrée dans les pays de destination ou de transit ont fait l'objet de vérification.
- Les services préfectoraux ont établi le document collectif qui tient lieu de passeport et le cas échéant de visa.

**FINANCEMENT**

Coût total : **1150,00€**

Participation d'une collectivité territoriale (nom et volume à préciser) : **0308,00€**

**subvention municipale - année civile 2013**

Participation d'une association (nom et volume à préciser) :

**0000,00€**

**à la coopérative de la classe**

Participation demandée à la famille pour un enfant :

**0000,00€**

**ASSURANCE**

- Il a été vérifié qu'il a été souscrit une assurance responsabilité civile/individuelle accidents.

**DISPOSITIONS MEDICALES**

- Les certificats de vaccination obligatoires ou certificats de contre-indication ont été vérifiés pour chaque élève

**ENCADREMENT TRANSPORT ET VIE COLLECTIVE**

2 adultes au moins dont le maître de la classe quel que soit l'effectif de la classe, et  
 - Au delà de 16, en maternelle (ou en élémentaire comportant une section enfantine), 1 adulte supplémentaire par groupe de 8 élèves.  
 - Au delà de 20, en élémentaire, 1 adulte supplémentaire par groupe de 10 élèves.  
 Lorsque la classe est divisée en groupe, chaque groupe doit être encadré par au moins un intervenant, le maître assurant l'organisation pédagogique de la séance. En cas de groupes multiples, avec l'enseignant en charge d'un groupe, celui-ci doit au préalable procéder à une répartition précise des tâches et ensuite l'évaluer.  
 Le taux d'encadrement des élèves se calcule par classe, sauf pendant le transport où les effectifs de plusieurs classes peuvent être globalisés.  
 Quand une classe comporte des élèves de maternelle, le taux d'encadrement à appliquer est celui des maternelles.

	NOM, PRENOM	QUALITE Parent, assistant d'éducation, animateur BAFA...
<del>TRANSPORT</del>		
VIE COLLECTIVE DE JOUR	Voir page 9	
VIE COLLECTIVE DE NUIT	Voir page 9	
ASSISTANCE SANITAIRE DE JOUR Joindre la photocopie du diplôme (BNS, BNPS, AFPS) Joindre (en cas de roulement) joindre un planning de présence	Voir pages 9 et 14	
ASSISTANCE SANITAIRE DE NUIT Joindre la photocopie du diplôme (BNS, BNPS, AFPS) (en cas de roulement) joindre un planning de présence	Voir pages 9 et 14	

La présence d'un titulaire de l'AFPS ou du BNPS ou du BNS n'est pas requise pendant le transport. Elle est en revanche obligatoire lors des sorties scolaires avec nuitées sur le lieu d'hébergement, y compris la nuit et lors des sorties occasionnelles avec ou sans nuitée en bateau ou en péniche excepté lorsque le pilote ou un membre de l'équipage est en possession de ces qualifications

**ENCADREMENT INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LE CADRE DES ENSEIGNEMENTS :**

Pour toutes les activités physiques et sportives, les intervenants doivent être agréés par le DASEN pour la discipline concernée. Pour les intervenants bénévoles, leur agrément est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.

**- ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Le taux d'encadrement des élèves pour ces activités est le suivant :  
 - école élémentaire : jusqu'à 30 élèves, l'encadrement doit être assuré par le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant. Au-delà de 30 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves.  
 - école maternelle : jusqu'à 16 élèves, l'encadrement doit être assuré par le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant. Au-delà de 16 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 8 élèves.  
 Quand une classe comporte des élèves de maternelle, le taux d'encadrement à appliquer est celui des maternelles.

ACTIVITES ENSEIGNEES	NOM, PRENOM	NUMERO D'AGREMENT Ou attestation à joindre
<b>Voir pages 9, 10 et 15</b>		

**- ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES nécessitant un encadrement renforcé :**

Faisant appel aux techniques des sports de montagne, du ski, de l'escalade ou de l'alpinisme, les activités aquatiques et subaquatiques, les activités nautiques avec embarcation, le tir à l'arc, le VTT, le cyclisme sur route, les sports équestres, les sports de combat, le hockey sur glace, la spéléologie (Classe I et II)  
 - école élémentaire : jusqu'à 24 élèves, l'encadrement doit être assuré par le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant. Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.  
 - école maternelle : jusqu'à 12 élèves, l'encadrement doit être assuré par le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant. Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.  
 Quand une classe comporte des élèves de maternelle, le taux d'encadrement à appliquer est celui des maternelles.  
 Conditions d'encadrement particulières pour l'enseignement de la natation (circulaire n°2011-090 du 7-7-2011) :  
 - école élémentaire : pour une classe, l'encadrement doit être assuré par le maître de la classe plus un intervenant agréé, qualifié ou bénévole,  
 - école maternelle : pour une classe, l'encadrement doit être assuré par l'enseignant et deux adultes agréés, qualifiés ou bénévoles.  
 Un encadrement supplémentaire est nécessaire si un groupe-classe constitue d'élèves de plusieurs classes à un effectif supérieur à 30 élèves  
 Quand une classe comporte des élèves de maternelle, le taux d'encadrement à appliquer est celui des maternelles sauf dans le cas d'une classe de moins de 20 élèves. Pour les classes de moins de 12 élèves, privilégier les regroupements et si ce n'est pas possible, l'encadrement a été fixé dans le Rhône au maître de la classe et à un adulte agréé, qualifié ou bénévole.  
 Conditions particulières pour l'enseignement du cyclisme sur route (circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999) :  
 - jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant et, au-delà de 12 élèves, un intervenant qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.  
 Pour les sports nautiques, les élèves doivent avoir satisfait aux tests de natation ; le résultat de ces tests doit impérativement être joint au dossier (circulaire n°2000-075 du 31-5-2000)

ACTIVITES ENSEIGNEES	NOM, PRENOM	NUMERO D'AGREMENT Ou attestation à joindre
<b>Voir pages 9, 10 et 15</b>		

## Objectifs

### Sorties scolaires avec nuitées

BOEN n°2 du 13 janvier 2005 - NOR : MENE0402921C - RLR : 554-1 - CIRC N°2005-001 DU 05/10/05 / MEN / DESCO B6 (extraits)

Les études menées ces derniers mois sur les sorties scolaires avec nuitées ont fait apparaître la nécessité de redonner à ces sorties une impulsion à la mesure des bénéfices que les élèves peuvent retirer de cette expérience éducative et pédagogique unique. La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue, en effet, à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences.

### I - Le séjour scolaire court et la classe de découvertes à l'école primaire : des outils pédagogiques au service de la réussite des élèves

#### Objectifs

Les séjours scolaires courts et les classes de découvertes constituent un cadre structuré et structurant pour mieux aborder la connaissance de l'environnement. En effet, l'approche sensorielle d'un milieu naturel, humain et culturel nouveau, l'étonnement et le dépaysement qu'il provoque, sont autant d'occasions de comprendre et de communiquer. Dans tous les cas, les aspects transversaux des apprentissages constituent des objectifs prioritaires : développement de l'autonomie, de l'esprit d'initiative, de la responsabilité, de la socialisation ; respect de l'autre, de son travail, des règles collectives, respect de l'environnement et du patrimoine ; acquisition ou perfectionnement de méthodes de travail (observation, description, analyse et synthèse, prise de notes, représentation graphique...) ; maîtrise de la langue.

#### Recommandations pour la mise en oeuvre

Les activités pratiquées lors de ces sorties scolaires contribuent à la mise en oeuvre des programmes. Les séjours scolaires courts et les classes de découvertes, de par leur objet, sont un cadre propice au décloisonnement des enseignements, non seulement en créant une unité de temps mais aussi en mobilisant des savoirs et des savoir-faire constitutifs de disciplines différentes pour comprendre une situation complexe ou agir de manière appropriée dans un contexte inconnu. Développés dans le projet pédagogique de la classe, ils s'intègrent donc au projet d'école et au contrat de réussite en éducation prioritaire. Le séjour scolaire court ou la classe de découvertes fait l'objet d'un programme minutieusement préparé dans lequel le nombre des sujets d'études ou des activités pratiquées doit être mesuré. Aussi les enseignants veilleront-ils à la mise en adéquation de la durée du séjour avec les objectifs définis. Dans ce projet d'apprentissages, au niveau scolaire considéré, le séjour scolaire court ou la classe de découvertes peut constituer :

- une étape initiale, fondatrice, qui représente un tremplin pour des acquisitions ;
- un temps fort dans un domaine d'activités ;
- l'aboutissement d'une série d'activités et d'apprentissages permettant de réinvestir, de valider et de mettre en situation des acquisitions dans un milieu où elles sont pleinement pertinentes et significatives.

Dans tous les cas, la réalisation du séjour scolaire court ou de la classe de découvertes exige une préparation et des prolongements qui en garantissent l'efficacité.

#### Avant le départ

Le choix du lieu de la sortie, de sa durée ainsi que la période de l'année scolaire dans laquelle elle s'inscrit constituent des éléments déterminants pour la réussite du séjour scolaire court ou de la classe de découvertes, à mettre en cohérence avec les activités programmées dans l'école d'origine.

Les familles seront informées assez longtemps à l'avance du projet et associées aux différentes étapes de l'élaboration (intérêt pédagogique et éducatif, aspects matériels et financiers). Le projet pédagogique évoquera les activités d'enseignement proposées aussi bien en amont et en aval que durant le séjour.

#### Pendant le séjour court ou la classe de découvertes

Afin de piloter au mieux le déroulement de la sortie, un livre de bord reprenant les éléments du projet pédagogique permettra de pointer les réalisations ou de les favoriser tout en laissant place à une souplesse d'adaptation pour prendre en compte des événements non prévus qui pourraient enrichir le séjour scolaire ou la classe de découvertes. La sortie scolaire est le moment fort de la collecte d'informations de toute nature, sous forme d'écrits (prises de notes, documents constitués récoltés sur place), d'images (photos, enregistrements vidéo, dessins et schémas), d'enregistrements sonores (interviews, environnement sonore naturel ou lié aux activités humaines, etc.) ou d'éléments matériels (végétaux, coquillages, insectes, etc.). Durant cette période pendant laquelle l'emploi du temps habituel sera sensiblement réaménagé, le maître veillera à ce qu'il y ait cependant chaque jour des activités de lecture, d'écriture et de mathématiques qui pourront s'inscrire dans les activités liées à la dominante de la sortie scolaire.

#### Au retour

Le retour est le moment de l'inventaire des récoltes individuelles et collectives, de leur tri et de leur exploitation sous des formes variées : exposition, film, présentation commentée lors de réunions, spectacles, etc. présentés aux parents et/ou aux autres classes de l'école. La constitution de dossiers individuels et collectifs est l'occasion de rédaction à partir des prises de notes ou des enregistrements, d'élaboration d'organigrammes, de schémas explicatifs, etc. Le retour à l'école d'origine et aux activités scolaires ordinaires est souvent révélateur de modifications importantes des relations maître - élève(s) et élève - élève ainsi que du regard que ces derniers portent sur leurs propres apprentissages. Un "s" est ajouté à "découverte" de l'ancienne appellation, à la fois pour répondre au terme couramment utilisé par l'ensemble de la communauté scolaire, partenaires compris, et pour rendre compte de la diversité des apports que permet cette scolarité hors les murs.

#### La classe de découvertes

La classe de découvertes est aussi un espace de temps opportun pour aborder, dans des situations inhabituelles et particulièrement favorables, le domaine du "vivre ensemble". Le domaine de la maîtrise de la langue prend tout son sens dans le contexte particulier de la classe de découvertes. Au-delà des activités scolaires définies dans les programmes, l'éloignement du lieu de vie habituel multiplie les occasions d'échanges et de pratiques de la langue qui peuvent très utilement mobiliser diverses modalités (l'oral par téléphone, l'écrit avec le courrier traditionnel ou électronique). Par ailleurs, les rencontres et les visites effectuées sur place favorisent la communication orale avec des interlocuteurs variés et la prise de notes ; on s'attachera à la préparation de ces moments (élaboration de questionnaires, travail sur des lexiques spécifiques, exploitation des notes relevées...). Au-delà des objectifs généraux, pour tirer un bénéfice maximum de la classe de découvertes, il convient de ne pas se disperser dans une trop grande diversité d'activités, qui ne seraient que juxtaposées, mais de structurer celles-ci autour d'une dominante.

En référence aux programmes de l'école primaire, les classes de découvertes peuvent s'organiser autour de six dominantes principales : éducation physique et sportive, éducation artistique et action culturelle, patrimoine et histoire - géographie, découverte du monde/sciences expérimentales et technologie : environnement, TIC, lecture - écriture - littérature, langues étrangères ou régionales. (...) Le maître doit porter une attention particulière au choix du lieu de la sortie scolaire, de sa durée et de la période dans l'année scolaire de façon à les mettre en parfaite adéquation avec les objectifs du projet pédagogique. (...) Il importe également de présenter aux parents les apports de la sortie scolaire sous forme de rencontres - bilans, expositions, comptes rendus des élèves, films, etc. (...) Dans tous les cas, conduire une classe de découvertes requiert des compétences particulières que des temps de formation permettent d'acquérir. (...) Les inspecteurs en charge d'une circonscription veilleront à valoriser l'engagement d'enseignants impliqués dans un dispositif et feront connaître les réussites dans ce domaine.

#### La prise en compte des préoccupations des familles

Pour la réussite complète du projet, il est fondamental que les parents soient associés le plus en amont possible. En effet, il convient d'être attentif aux interrogations légitimes des parents, notamment ceux des enfants les plus jeunes afin d'éviter d'être confronté à des refus catégoriques de départ. Il importe donc d'informer, de façon précise, aussi bien sur les objectifs pédagogiques poursuivis que sur les conditions matérielles du séjour scolaire ou de la classe de découvertes.

#### La phase de préparation comme la phase d'exploitation doivent être des moments privilégiés où les parents apportent un concours actif.

Une attention toute particulière sera portée au montant de la participation financière des familles. Il n'y a pas lieu, pour l'inspecteur d'académie, de fixer un seuil au-delà duquel toute sortie serait interdite, mais de veiller à ce que le coût restant à la charge des familles soit limité. La durée, l'éloignement du lieu d'activités, les modalités de transport sont des facteurs qui doivent être pris en compte dans cette démarche. (...) Il est rappelé qu'aucun enfant ne doit être empêché de partir pour des raisons financières.

Circulaire Ministérielle N°2005-001 du 5 janvier 2005 (extraits)

Objectifs (suite)

**Projet élèves**

On appellera projet élèves l'entreprise qui permet à un collectif d'élèves de réaliser une production concrète, socialisable en intégrant des savoirs nouveaux. Cette pédagogie n'est réellement efficace que si elle remplit un certain nombre de conditions : Il y a pédagogie du projet

-si le projet débouche sur une fabrication concrète, un produit palpable ;

-si le projet favorise une prise de pouvoir sur le réel ;

-si le projet s'accompagne d'une modification du statut de l'enfant ;

-si la pratique du projet s'accompagne d'une transformation des structures de l'école permettant de prolonger, de renforcer les prises de responsabilités qui s'effectuent dans le projet ;

-si le projet repose sur une autre approche du savoir. Ce savoir doit être pensé en termes d'apprentissages et non d'enseignement. Ce savoir est fonctionnel et non académique, car débouchant sur une transformation du réel.

La pédagogie du projet élèves s'appuie sur une approche constructiviste, le savoir se construit dans une recherche-action transformant la réalité.

Le projet relève également de la pédagogie par objectifs, dans la mesure où, par le projet, certains objectifs de formation vont pouvoir être atteints.

Cette pratique s'harmonise très bien avec la conception de savoir - mosaïque mise en avant par Robert Gloton, tournant ainsi le dos à l'idée infantilisante de progression. Chaque projet amène le formé à se construire de nouveaux carreaux de mosaïque.

Il y a pédagogie du projet élèves

-si la pratique débouche sur une autre conception de l'évaluation (La seule situation d'évaluation pertinente est une situation de réinvestissement dans le cadre d'un projet comparable pour passer, comme dirait Jean Piaget, de l'abstraction empirique à l'abstraction réfléchissante) ;

-si un seuil de difficulté minimum est atteint, le projet devant être un enjeu, un pari difficile à tenir qui donne envie de mobiliser ses énergies ;

-si le projet a une dimension collective.

Le projet doit renforcer la socialisation des formés. La pédagogie du projet élèves est aussi un excellent tremplin pour apprendre à concevoir et à mener des projets individuels.

Jacques Bardiès, in revue du GFEN Dialogue

### Organisation générale des déplacements à vélo sur route et sur sentiers

#### Organisation générale des déplacements à vélo sur route

Les déplacements à vélo sur route seront organisés de la façon suivante : Constitution de 3 groupes homogènes : Groupe 1 en tête : 12 élèves expérimentés encadrés par l'enseignant (qui ouvre le parcours) et par un accompagnateur agréé (qui ferme ce premier groupe). Le Groupe 1 sera suivi par le Groupe 2 : 8 élèves et 2 accompagnateurs agréés (l'un en ouverture, l'autre en fermeture). Enfin, le Groupe 3 : 8 élèves pour lesquels un soutien, technique (utilisation appropriée du levier de dérailleur, etc ...) ou moral, pourra, à certains moments, s'avérer nécessaire, encadrés par 2 accompagnateurs agréés. Un accompagnateur agréé « volant » qui aide les passages aux intersections et vole, le reste du temps, au devant des besoins des groupes 1, 2 et 3. Pour chacun des groupes : 1 adulte en tête, 1 adulte fermant le groupe. Le taux d'encadrement est conforme à la législation. Entre deux groupes, une distance suffisante est conservée pour permettre à une voiture, qui double le convoi, de se ranger. Barrage de la route aux intersections : Les adultes ouvriers et l'adulte volant effectuent cette opération. En cas d'incident technique ou personnel, seul l'élève en panne s'arrête avec un des adultes de son groupe. (Une fois le problème résolu, l'élève repart avec l'adulte l'ayant assisté pour rejoindre son groupe.) Pendant le dépannage, le reste du groupe devra continuer le parcours (renforcé par l'adulte « volant » remplaçant l'accompagnateur resté auprès de l'élève arrêté) jusqu'à ce qu'un endroit sécurisé pour attendre soit trouvé par l'accompagnateur de tête. La camionnette est là pour l'assistance (changement de roue, de vélo...). Une liste des numéros de téléphone portable des accompagnateurs est fournie à chaque adulte avant le départ. Lors des arrêts, faire ranger les vélos en ligne en respectant l'ordre attribué à chaque élève et veiller à ce que les élèves ne s'éloignent pas car ils doivent toujours rester visibles des adultes. Interdire les endroits potentiellement dangereux. Chaque participant (enfant ou adulte) sera équipé d'un vélo en parfait état, vérifié la semaine précédant la classe de découvertes (freins, selle, pneus), d'une tenue adaptée à l'activité (comprenant casque, chaussures fermées légères, short, t-shirt + gilet fluorescent ou t-shirt fluorescent) et d'un petit sac à dos (contenant gourde, casquette, crème solaire, lunettes solaires, mouchoirs, vêtement léger de pluie de type k-way, 2 chambres à air de secours).

#### Organisation générale des déplacements à vélo sur sentiers

Les 3 groupes de cyclistes formalisés pour les déplacements sur route peuvent décloisonner dans les portions vtt. Toutefois, garder le principe pour chaque peloton cycliste d'un adulte ouvrier devant et d'un adulte serre-file derrière. Au coup de sifflet d'un adulte, les enfants s'arrêtent dès que possible sur le sentier. Aux passages difficiles, descentes notamment, les élèves avancent un par un à vélo avec un adulte donnant les départs individuels des portions difficiles et un adulte en poste avancé à l'arrivée pour réceptionner les élèves. Pour les passages difficiles longs, un troisième adulte sera à un poste intermédiaire. Les encadrants communiqueront par téléphone et grâce à des signaux sonores (coup de sifflet quand le passage est dégagé, coups de sifflets répétés quand, au contraire, les départs doivent être interrompus).

#### Recommandations et consignes pour les accompagnateurs bénévoles agréés

L'adulte en tête du groupe régule l'allure et s'assure que tous les élèves du groupe suivent en transmettant les informations (voix ou gestes). En descente, son rôle est de freiner le groupe. L'adulte placé à l'arrière doit veiller à ce que le groupe reste bien aligné et que chacun regarde devant soi le danger. Il peut aussi faire remonter des informations : signalement d'une voiture derrière le groupe, notamment. Faire respecter les consignes aux élèves. Ne pas hésiter à signaler à l'enseignant un élève qui se comporte de façon dangereuse pour lui-même ou les autres membres du groupe : il sera changé de groupe. Ne pas hésiter à signaler à l'enseignant un élève en difficulté : il pourra monter dans la camionnette d'assistance. Chaque adulte est muni d'un téléphone portable pour correspondre avec l'enseignant et avec le conducteur de la camionnette d'assistance. Chaque adulte est muni d'un sifflet.

#### Recommandations et consignes pour les élèves

Attention : pas de chapardage de fruits, pas de dégradation de cultures et de vignes, pas de gêne des troupeaux. Ne pas s'approcher des éventuels chiens de garde à proximité des exploitations agricoles. Rouler à droite, à environ 50 cm du bord de la route afin d'éviter trottoirs, fossés ou gravillons. Rester dans son groupe en file indienne et en ordre fixe : il est interdit de doubler. Aux arrêts repos, les positions à l'intérieur de chaque groupe pourront être modifiées par les adultes accompagnateurs. Garder une distance de sécurité d'environ un vélo sur terrain plat, une distance beaucoup plus grande dans les portions à virages et dans les descentes. (Ces zones dangereuses auront été étudiées en classe à partir de cartes IGN et seront rappelées à l'avance par l'adulte à la tête du groupe.) Veiller toutefois à ne pas laisser trop d'écart entre deux vélos afin de ne pas être séparés par des voitures qui voudraient doubler et s'intercaler entre deux vélos. Prévenir le camarade qui nous suit de tout danger (trou dans la chaussée, gravillons, freinage brusque, arrêt ...). Garder toujours les deux mains sur le guidon. Mains en permanence à portée des poignées de freins, freiner des deux freins en même temps. Regarder devant soi. Manger, la veille au soir, un dîner de sportif avec des sucres lents (pâtes, riz) et prendre, le matin du parcours, un petit déjeuner complet !

#### Camionnette d'assistance, pannes techniques, défaillances

Le conducteur de la camionnette d'assistance est muni d'un téléphone portable pour pouvoir correspondre avec l'enseignant et les différents accompagnateurs. La camionnette d'assistance transporte dans des glacières réfrigérées les pique-niques préparés avant le départ, les goûters collectifs pour les arrêts-collations, des jerrycans d'eau potable et des bouteilles d'eau. Deux vélos supplémentaires de dépannage seront chargés par la camionnette d'assistance. En cas de crevaison, l'enfant remplacera la chambre à air défectueuse par une chambre à air neuve tirée de son sac. La réparation (pause d'une rustine) sera effectuée par l'enfant avec l'aide d'un adulte à une pause, en pleine nature pendant le parcours ou à la structure nous accueillant à la fin du déplacement. Une initiation aux réparations de base (réglage des freins, de la selle, déraillement, crevaison) sera effectuée en classe en mai et juin. Pour les pannes plus importantes, l'enfant utilisera un des vélos de secours chargés dans la camionnette d'assistance en attendant la réparation de son vélo personnel par les adultes. En cas de défaillance physique d'un enfant, celui-ci montera dans la camionnette d'assistance jusqu'à la pause suivante. Les adultes veilleront à la bonne alimentation des enfants (eau, repas) et au respect des pauses (récupération, collation, réhydratation). Chacun (enfants, adultes) aura en permanence à l'esprit le caractère convivial de cette découverte des Coteaux du Lyonnais et du Massif du Pilat par des déplacements doux non compétitifs !

#### Avant le séjour, après le séjour

##### Avant le séjour

Les élèves auront pratiqué le vélo sur route et le VTT avant le séjour. Ils seront entraînés à remettre un vélo en état : réparation d'une chambre à air, remise en place d'une chaîne, vérification des freins ... 1er trimestre : séances hebdomadaires de vélo sur route en milieu protégé. 2ème trimestre : étude en classe du code de la route (panneaux, traversée d'un rond-point et d'une intersection) et du trajet (cartes IGN des parcours, mathématiques : estimation des distances à parcourir), courriers aux écoles pouvant nous accueillir pour une halte, demandes d'autorisation ... Autofinancement par la confection de gâteaux. Les élèves vont inviter leurs parents le 9 avril à 18h30 à l'école et leur présenter leur projet de classe de découvertes : 1) Le budget prévisionnel ; 2) Les menus équilibrés ; 3) L'organisation des déplacements à vélo en groupe ; 4) Les services, les responsabilités ; 5) La journée de mardi ; 6) La journée de mercredi ; 7) La journée de jeudi ; 8) Le trousseau indicatif.

2ème et 3ème trimestres : une demi-journée de vtt en milieu protégé (cour de l'école), une demi-journée d'atelier mécanique de vérification et de réparation d'un VTT, organisation des services (la cuisine, la vaisselle, le rangement et le nettoyage), élaboration des menus, autofinancement par la confection de pizzas, inscription aux thèmes de recherche (fleuve Rhône, zone du Pilat, cahier de voyage, manuel du VTTiste, ...). Une initiation aux gestes de premiers secours complètera cette préparation.

##### Après le séjour

Recherches documentaires pour s'informer, comprendre, approfondir et étoffer les informations concernant les thèmes de recherche (par groupes de 3 élèves). Réalisation d'un exposé par chacun des 9 groupes de recherche (texte, affiche et présentation orale ou diaporama) pour les autres classes de l'école et une fin d'après-midi portes ouvertes pour les parents d'élèves de la classe (prévue la dernière semaine d'école). Production d'écrits pour le site internet de la classe.

Conditions d'encadrement

		Mardi 18 juin	Mercredi 19 juin	Jeudi 20 juin
Journée	<p><u>Activité cyclisme sur route</u> <u>Activité vtt</u> Conditions particulières pour l'enseignement du cyclisme sur route (circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999) : jusqu'à douze élèves, le maître de la classe plus un intervenant qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant et, au-delà de douze élèves, un intervenant qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour six élèves.</p>	<p>28 élèves 7 accompagnateurs agréés 1 camionnette d'assistance <u>"volant" pour cyclisme sur route</u> M Boyer (parent agréé) <u>groupe 1 "Morel" (12 élèves)</u> M Morel (enseignant) M Popelin (bénévole agréé) <u>groupe 2 "Le Hénanff" (8 él.)</u> M Le Hénanff (parent agréé) M Capuano (parent agréé) <u>groupe 3 "Valeyre" (8 élèves)</u> Mme Valeyre (bénév. agréée) M Falzon (parent agréé) <u>camionnette (sécur., assistance)</u> M Arenou (parent)</p>	<p>28 élèves 6 accompagnateurs agréés 1 camionnette d'assistance <u>groupe 1 "Morel" (12 élèves)</u> M Morel (enseignant) M Popelin (bénévole agréé) <u>groupe 2 "Le Hénanff" (8 él.)</u> M Le Hénanff (parent agréé) Mme Loiseau (parent agréé) <u>groupe 3 "Valeyre" (8 élèves)</u> Mme Valeyre (bénév. agréée) Mme Falzon (parent agréé) <u>camionnette (sécur., assistance)</u> Mme Daniel (parent)</p>	<p>28 élèves 7 accompagnateurs agréés 1 camionnette d'assistance <u>"volant" pour cyclisme sur route</u> M Popelin (bénévole agréé) <u>groupe 1 "Morel" (12 élèves)</u> M Morel (enseignant) M Asatekin (parent agréé) <u>groupe 2 "Le Hénanff" (8 él.)</u> M Le Hénanff (parent agréé) Mme Decreuse (parent agréé) <u>groupe 3 "Valeyre" (8 élèves)</u> Mme Valeyre (bénév. agréée) M Falzon (parent agréé) <u>camionnette (sécur., assistance)</u> M Arnoux (parent)</p>
	<p><u>Activité équestre</u> Les activités physiques et sportives suivantes : le VTT, les sports équestres, (...) requièrent un encadrement renforcé : à l'école élémentaire, jusqu'à vingt-quatre élèves, l'encadrement doit être assuré par le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant. Au-delà de vingt-quatre élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour douze élèves.</p>	<p>28 élèves 3 groupe de 9-10 élèves 3 ateliers : <u>activité équestre</u> encadré par Mme Ryckewaert (DE PB JEPS) et l'enseignant (<u>voir feuille annexe</u>) ; <u>atelier course d'orientation</u> (aucune traversée de route) encadré par Mme Valeyre, M Le Hénanff, M Capuano, M Falzon et M Boyer, sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant ; <u>atelier "Le cheval et l'homme"</u> (au local du centre équestre) encadré par M Louvel et M Arenou, sous la responsabilité de l'enseignant</p>	X	X
	<p><u>Vie collective</u> Encadrement de la vie collective à l'école élémentaire : Deux adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe, et, au delà de vingt élèves, un adulte supplémentaire par groupe de dix élèves. Lorsque la classe est divisée en groupes, chaque groupe doit être encadré par au moins un intervenant, le maître assurant l'organisation pédagogique de la séance.</p>	<p>28 élèves 3 accompagnateurs minimum  M Boyer (parent ) M Morel (enseignant) M Louvel (parent) M Le Hénanff (parent) M Capuano (parent ) Mme Valeyre (bénévole) M Falzon (parent) M Arenou (parent)</p>	<p>28 élèves 3 accompagnateurs minimum  M Morel (enseignant) M Popelin (bénévole) M Le Hénanff (parent ) Mme Loiseau (parent) Mme Valeyre (bénévole) Mme Falzon (parent) Mme Daniel (parent)</p>	<p>28 élèves 3 accompagnateurs minimum  M Popelin (bénévole) M Morel (enseignant) M Asatekin (parent ) M Le Hénanff (parent ) Mme Decreuse (parent) Mme Valeyre (bénévole) M Falzon (parent ) M Arnoux (parent)</p>
Soirée	<p><u>Vie collective</u> Encadrement de la vie collective à l'école élémentaire : Deux adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe, et, au delà de vingt élèves, un adulte supplémentaire par groupe de dix élèves. Lorsque la classe est divisée en groupes, chaque groupe doit être encadré par au moins un intervenant, le maître assurant l'organisation pédagogique de la séance.</p>	<p>28 élèves 3 accompagnateurs minimum  M Morel (enseignant) Mme Arnoux (parent) Mme Loiseau (parent) Mme Asatekin (parent) M Louvel (parent) M Capuano (parent)</p>	<p>28 élèves 3 accompagnateurs minimum  M Morel (enseignant) Mme Loiseau (parent) Mme Falzon (parent) Mme Daniel (parent) Mme Spitz (parent) Mme Valeyre (bénévole)</p>	X
Nuitée	<p><u>Vie collective</u> Encadrement de la vie collective à l'école élémentaire : Deux adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe, et, au delà de vingt élèves, un adulte supplémentaire par groupe de dix élèves. Lorsque la classe est divisée en groupes, chaque groupe doit être encadré par au moins un intervenant, le maître assurant l'organisation pédagogique de la séance.</p>	<p>28 élèves 3 accompagnateurs minimum  M Morel (enseignant) Mme Arnoux (parent) Mme Loiseau (parent) Mme Boyer (parent) Mme Daniel (parent)</p>	<p>28 élèves 3 accompagnateurs minimum  M Morel (enseignant) Mme Arnoux (parent) M Arnoux (parent) Mme Valeyre (bénévole)</p>	X
Assistant sanitaire	<p><u>Assistant sanitaire</u> La présence de la personne chargée de l'assistance sanitaire est obligatoire sur le lieu d'hébergement y compris la nuit. (Joindre dans le dossier une photocopie du diplôme.) Il appartient à l'enseignant de s'assurer que les intervenants respectent les conditions d'organisation donc de suspendre ou d'interrompre l'intervention si la qualité de la séance ou la sécurité des élèves est mise en cause.</p>	M Morel (enseignant)	M Morel (enseignant)	M Morel (enseignant)

Conditions d'encadrement (suite)

Activité vélo sur route / Activité vtt

Tous les accompagnateurs de l'activité vélo sont agréés :  
Agrément renouvelé pour 2012-2013 ;  
Agrément obtenu pour 2012-2013.

Ateliers au centre équestre

Intervenants agréés :  
Mme Ryckewaert, Monitrice d'équitation DE,  
M Aube, Accompagnateur Tourisme Equestre DE,  
aidés de  
M Bajard, Maréchal Ferrant DE.

À l'écurie :  
Découverte du travail quotidien du palefrenier ;  
Soins aux poneys ;  
Pose du filet, des rênes, de la selle ;  
Réglage des étriers.

Au manège :  
Découvrir son équilibre à poney à travers des jeux : jeux de conduite de pilotage (Déplacement en file indienne dans le manège, Déplacement en relais, Jeu "Cavaliers, montez !" , Jeu "1-2-3 Soleil !").

Travail les 3 fondamentaux de l'équitation : avancer, tourner, s'équilibrer et équilibrer sa monture à travers une pédagogie basée sur le jeu.  
Aborder le respect et la sécurité de tous, les usages : circulation des poneys en carrière, gestes et propos courtois envers sa monture et les autres cavaliers ...  
Tous les cavaliers s'entraident et évoluent ensemble dans l'apprentissage.

À l'écurie :  
Faire un noeud d'attache ;  
Panser un équidé ;  
Déharnacher son poney.

Atelier "Le cheval et l'homme : une grande Histoire" : utilisation du cheval dans la guerre, l'agriculture, les transports fluviaux et urbains ...

Soigner un équidé :  
- Le rythme de vie d'un cheval ou d'un poney : sommeil, espace de vie privilégié ...  
- L'alimentation du cheval, traditionnelle et industrielle.  
- Fonction et utilité du brossage, connaissance des brosses.

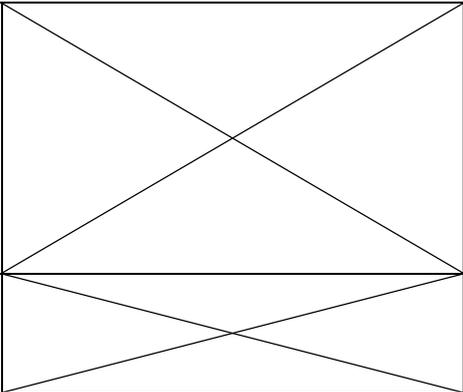
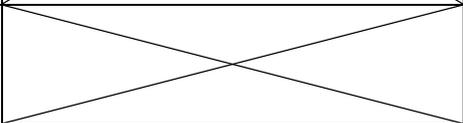
Atelier "Jeu d'orientation" avec carte IGN, extrait du cadastre, boussoles, éléments visibles : Trouver et cacher des trésors dans l'enceinte de la structure.

L'équitation, dite de « Pleine Nature », permet d'ajouter à l'équitation traditionnelle une véritable rencontre avec notre patrimoine, visant ainsi à former des cavaliers proches de la nature et à l'écoute de leur environnement.

Emploi du temps		
Mardi 18 juin	Mercredi 19 juin	Jeudi 20 juin
<p>8h00-8h30 Rassemblement derrière l'école, sur le parking de la salle de sports de la Grange Dodieu</p> <p>8h30-10h00 Vtt : Ecole publique de Mornant &gt; Mairie de Saint Maurice sur Dargoire (Ecole Le Petit Prince de Mornant &gt; rue de l'Abbaye &gt; La Grande Pavière &gt; chemin de l'ancienne voie ferrée &gt; Les Barrotières &gt; Le Burel &gt; La Grimodière &gt; Maloza &gt; La Quintillière &gt; Le Peu &gt; Mairie de Saint Maurice sur Dargoire)</p> <p>10h00-10h15 Collation sur le terrain du Peu (quatre-quarts)</p> <p>10h15-10h30 Vtt : Mairie de Saint Maurice sur Dargoire &gt; Le Journoux (Mairie de Saint Maurice sur Dargoire &gt; La Condamine &gt; Le Journoux)</p> <p>10h30-17h00 Centre équestre L'écurie bleue (Le Journoux / Saint Maurice sur Dargoire)</p> <p>&gt; 10h30-10h45 Rassemblement</p> <p>&gt; 10h45-12h30 3 ateliers -activité équestre (intervenant diplômé + enseignant) -parcours d'orientation (parents, sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant) -activité sur fiches + préparation du déjeuner (parents, sous la responsabilité de l'enseignant)</p> <p>&gt; 12h30-13h30 Pique-nique au centre équestre (melon, quiches lorraines, pain+fromage, fruits de saison)</p> <p>&gt; 13h30-15h15 3 ateliers -activité équestre (intervenant diplômé + enseignant) -parcours d'orientation (parents, sous la responsabilité de l'enseignant) -activité sur fiches + vaisselle (parents, sous la responsabilité de l'enseignant)</p> <p>&gt; 15h15-16h45 3 ateliers -activité équestre (intervenant diplômé + enseignant) -parcours d'orientation (parents, sous la responsabilité de l'enseignant) -activité sur fiches + rangement du matériel collectif (parents, sous la responsabilité de l'enseignant)</p> <p>&gt; 16h45-17h15 Rassemblement Collation au centre équestre (quatre-quarts, fruits de saison)</p> <p>17h15-18h30 Vtt : Le Journoux &gt; Ecole publique de Saint Jean de Touslas (Le Journoux &gt; La Lamandière &gt; Palaveizin &gt; Goutreuil &gt; Ecosieux &gt; Ecole publique de Saint Jean de Touslas)</p>	<p>7h00-9h00 Petit-déjeuner (lait, jus d'oranges, tartines de confiture) Douches (gymnase jouxtant l'école publique) Démontage des toiles de tente et rangements</p> <p>9h30-10h30 Temps de classe : préparation de la journée Collation à l'école publique</p> <p>10h30-13h00 Vtt : Ecole publique de Saint Jean de Touslas &gt; Lac de la Madone (Ecole publique de Saint Jean de Touslas &gt; La Violette &gt; La Revanche &gt; Turigneux &gt; La Grimodière &gt; Charvon &gt; Verpillon &gt; Lac de la Madone)</p> <p>13h00-15h30 Lac de la Madone</p> <p>&gt; 13h00-14h00 Pique-nique au lac de la Madone (pan-bagnats, pain+fromage, fruits de saison)</p> <p>&gt; 14h00-15h30 Balade à pied sur le site</p> <p>15h30-17h00 Vtt : Lac de la Madone &gt; Ecole publique de Mornant (Lac de la Madone &gt; Grange à Gonin &gt; Bernard &gt; Marconière &gt; Ecole publique de Mornant)</p> <p>17h00-17h30 Ecole publique de Mornant Collation à l'école (quatre-quarts, fruits de saison)</p> <p>17h30-19h30 2 groupes :</p> <p>-groupe A (22 élèves) (enseignant + 3 accompagnateurs agréés) : Vtt : Ecole publique de Mornant &gt; Grand Val : aller-retour avec visite du GAEC du Bontemps</p> <p>-groupe B (6 élèves) (4 parents, sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant) : À l'école publique de Mornant : montage des toiles de tente et préparation du dîner</p>	<p>7h00-8h30 Petit-déjeuner (lait, jus d'oranges, tartines de confiture) Douches (gymnase jouxtant l'école publique)</p> <p>(Le démontage des toiles de tente et le rangement du matériel collectif se feront le lendemain matin.)</p> <p>8h30-10h00 Vtt : Ecole publique de Mornant &gt; Ecole publique de Saint Andéol le Château (Ecole publ. de Mornant &gt; Gendarmerie de Mornant &gt; Le Peu &gt; Germany &gt; Stèle du Pont Rompu &gt; Le Vernay &gt; Haut Plan &gt; La Jarantonnière &gt; Ecole publ. de Saint Andéol)</p> <p>10h00-10h30 Ecole publique de Saint Andéol le Château Collation (quatre-quarts)</p> <p>10h30-12h15 Vtt : Ecole publique de Saint Andéol le Château &gt; Maison du Fleuve Rhône de Givors (Ecole publique de Saint Andéol le Château &gt; La Rivoire &gt; Ecorcheboeuf &gt; Les Plantes &gt; Côte de Gier &gt; Le Four à Chaux &gt; D498 &gt; Pont du Gier &gt; Gare de Givors &gt; Maison du Fleuve Rhône de Givors)</p> <p>12h15-13h15 Parc de la Maison du Fleuve Rhône de Givors Pique-nique dans le parc (Salade composée, madeleines, fruits de saison)</p> <p>13h15-14h15 Vtt : Maison du Fleuve Rhône de Givors &gt; Musée gallo-romain de Saint Romain en Gal (Maison du Fleuve Rhône de Givors &gt; Via Rhôna &gt; Musée gallo-romain de Saint Romain en Gal)</p> <p>14h15-16h45 Visite du Musée gallo-romain de Saint Romain en Gal 6 groupes de 5-6 élèves Chaque groupe est encadré par 1 ou 2 accompagnateurs, sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant</p> <p>16h45-17h00 Collation dans l'enceinte du musée (pain+chocolat, fruits de saison)</p> <p>17h00-18h00 Vtt : Musée gallo-romain de Saint Romain en Gal &gt; Maison du Fleuve Rhône de Givors (Musée gallo-romain de Saint Romain en Gal &gt; Via-Rhône &gt; Maison du Fleuve Rhône de Givors)</p> <p>18h00-19h30 Vtt : Maison du Fleuve Rhône de Givors &gt; Eglise romane de Saint Martin de Cornas (Maison du Fleuve Rhône &gt; Pont du Gier &gt; D488 &gt; Charbonnières &gt; La Griotte &gt; Eglise de Saint Martin de Cornas)</p> <p>19h30-20h30 Vtt : Eglise romane de Saint Martin de Cornas &gt; Ecole publique de Mornant (Eglise romane de Saint Martin de Cornas &gt; La Rivoire &gt; Saint Andéol le Château &gt; La Croix des Pères &gt; Haut Plan &gt; Les Barrotières &gt; Grande Pavière &gt; rue de l'Abbaye &gt; boulevard du Pilat &gt; avenue de Verdun &gt; Ecole publique de Mornant)</p>

journée

Emploi du temps (suite)

soirée	18h30-22h00 Ecole publique de Saint Jean de Touslas	19h30-21h00 Dîner (pizzas, salade verte) Douche (gymnase jouxtant l'école publique)	
	> 18h30-20h00 Montage des toiles de tente et installation Préparation du dîner	21h00-22h00 Veillée / Salle polyvalente de l'école publique (chants, danses)	
nuitée	> 20h00-22h00 Dîner (mini-crêpes salées et sucrées) Douche (gymnase municipal jouxtant l'école publique)	22h00-7h00 Nuitée dans l'enceinte de l'école publique de Mornant	
	22h00-7h00 Nuitée dans l'enceinte de l'école publique de Saint Jean de Touslas		

## BUDGET PREVISIONNEL DE LA SORTIE SCOLAIRE

**Publique Élémentaire Le Petit Prince 69440 Mornant**

Ecole : ..... De .....

**François Morel**

Classe de M.....

Dépenses		Recettes	
Hébergement enfants	0000,00€	Familles	0000,00€
Hébergement accompagnateurs	0000,00€	Commune	0308,00€
Transport aller-retour	0000,00€	Conseil Général	0000,00€
Transport pdt séjour	0000,00€	Coopérative scolaire -bénéfices / confections-ventes de gâteaux et de pizzas Association parents d'élèves	0842,00€
Visite (musée...) -musée gallo-romain de Saint Romain en Gal -gac du Bontemps	0000,00€		0000,00€
		Education Nationale	0000,00€
Intervenants extérieurs -centre équestre L'écurie bleue Saint Maurice sur D	0420,00€	DRAC	0000,00€
Autres (préciser) -frais de carburant / camionnette d'assistance  -frais de nourriture	0100,00€  0630,00€	Autres (préciser)	0000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>1150,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1150,00€</b>



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
ACADÉMIE DE LYON  
SERVICE MÉDICAL ET INFIRMIER

## ATTESTATION DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

délivrée en application des articles 1<sup>er</sup> et 3 du décret n° 91-834 du 30 août modifié

Le Recteur de l'Académie de LYON atteste que :

*Monsieur François MOREL*, Né le 26/04/1959 à BOURG EN BRESSE a suivi :

« UNE SESSION DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS »

qui s'est déroulée à MORNANT du 24 janvier 2007 au 31 janvier 2007, en foi de quoi, lui délivre la présente attestation.

Fait à Lyon, le

24 JUL. 2007

Le moniteur responsable de la session,

Céline STERN  
MNPS 295.97.02

Pour le Recteur et par  
délégation,  
La Secrétaire Générale de  
l'Académie

Brigitte BRUSCHINI

AFPS N° 2007-4319

Nota : Cette attestation, délivrée sous la responsabilité du signataire, sanctionne l'acquisition des gestes de premiers secours. Elle est reconnue par les services de l'État.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JEUNESSE ET SPORTS

**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Spécialité **ACTIVITES EQUESTRES**

Mention éventuelle

- Mention monovalente **TOURISME EQUESTRE**
- Mention plurivalente

est attribué en application de l'arrêté de spécialité du **28 juin 2003**

à M. **Mademoiselle RYCKEWAERT Stéphanie**

Né(e) le **24 février 1974** à **MAGNY-EN-VEXIN (95)**

N° du diplôme

**BP 069 09 0473**

A **Lyon**, le **28 octobre 2009**

Le Titulaire,

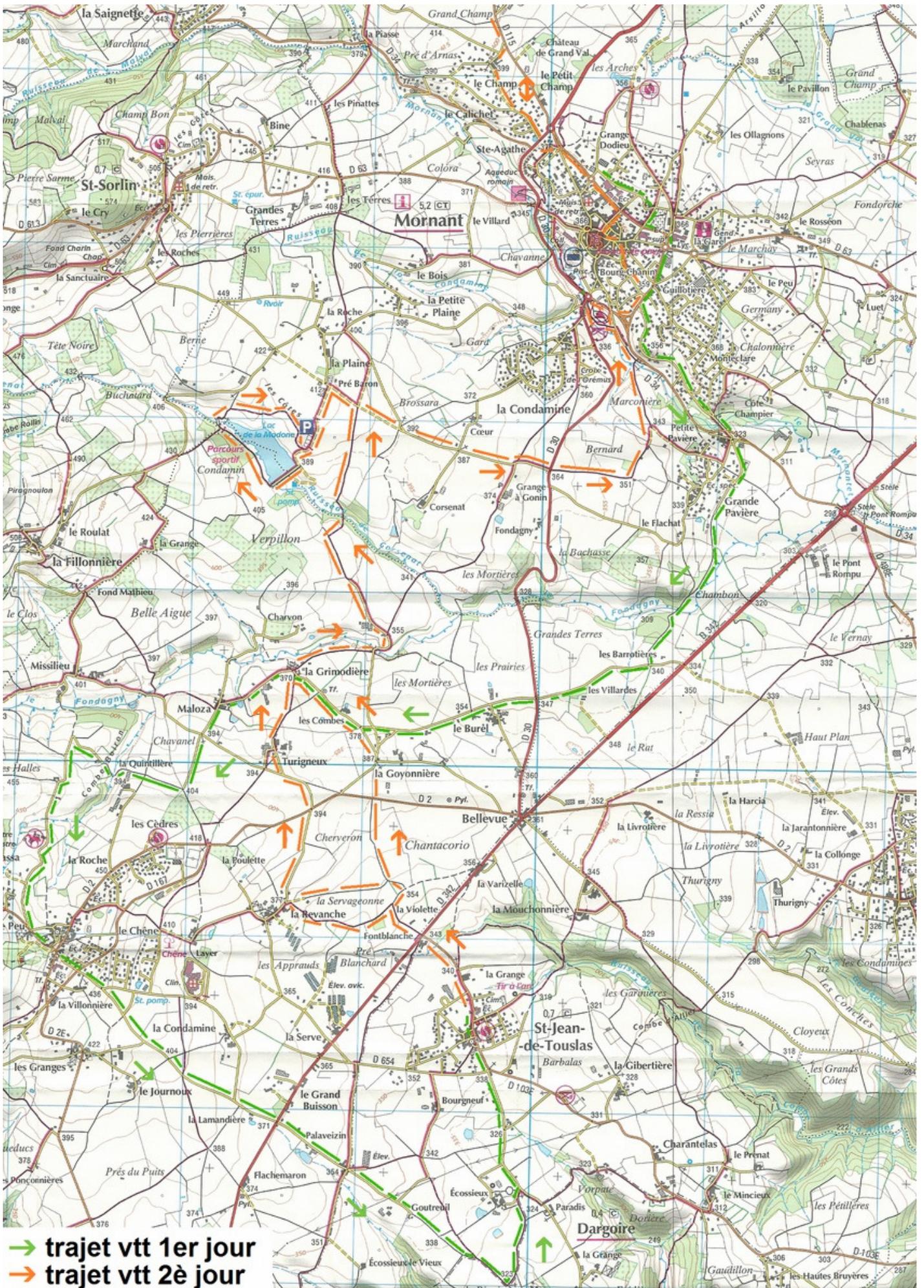


P/ Le Directeur régional  
de la Jeunesse, des Sports  
et de la Vie associative,  
**L'Inspectrice,**

**Florence GIRAUD**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPRIMERIE NATIONALE

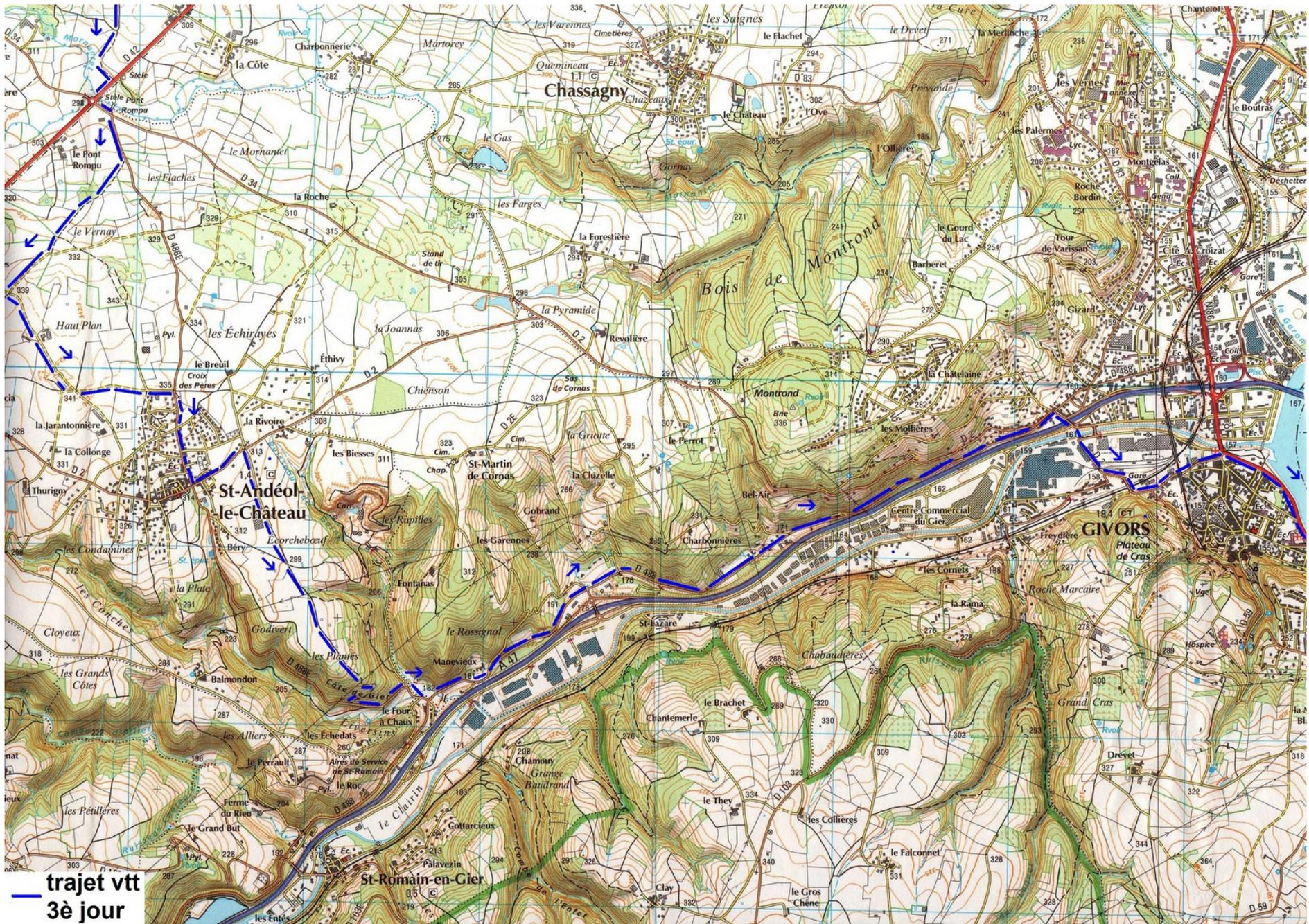


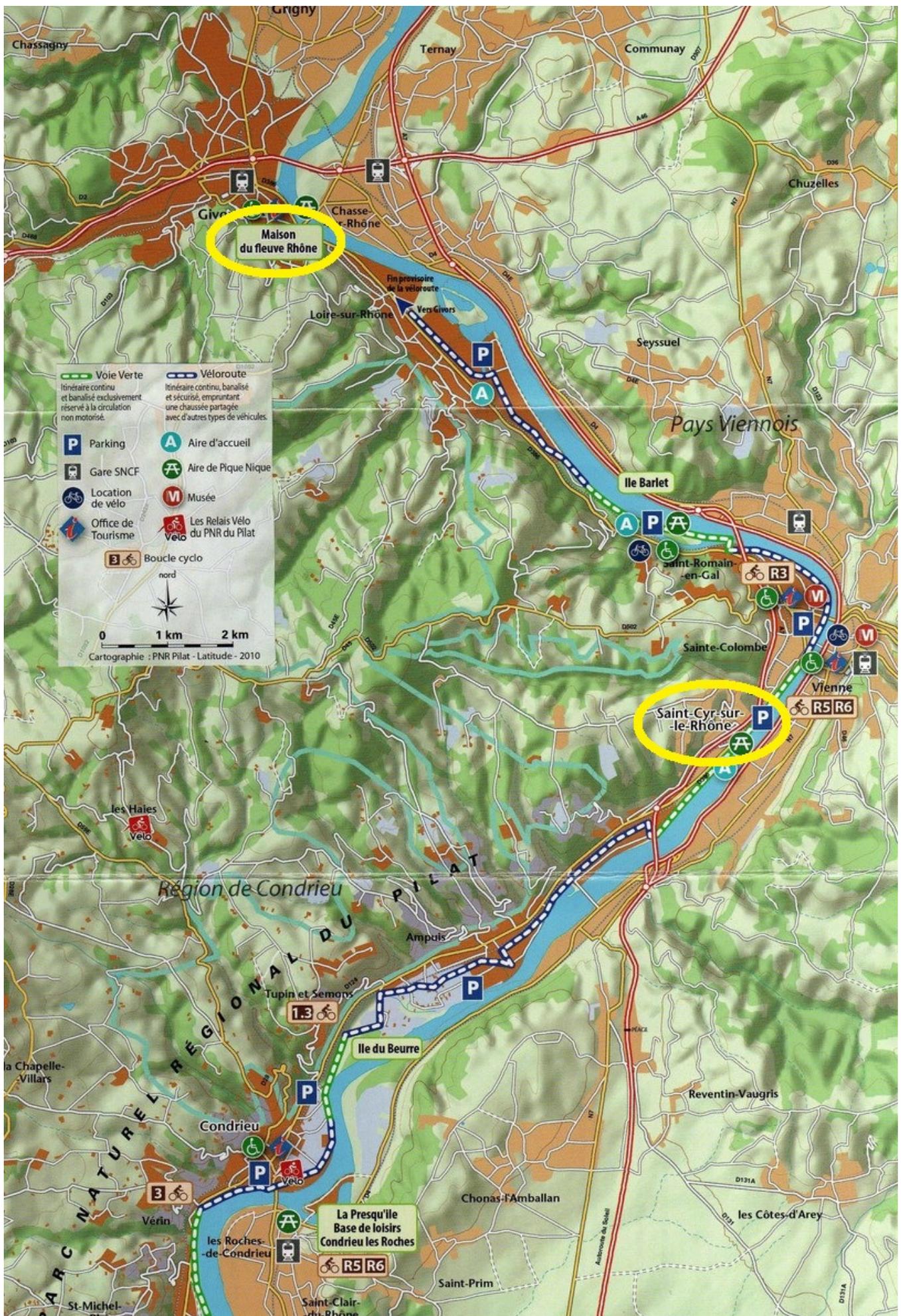
Trajets et Informations téléchargeables à l'adresse : [www.cm2m-ecolemornant.fr](http://www.cm2m-ecolemornant.fr)



 **vtt 3ème jour  
1ère partie**

Trajets et Informations téléchargeables à l'adresse : [www.cm2m-ecolemornant.fr](http://www.cm2m-ecolemornant.fr)





Trajets et Informations téléchargeables à l'adresse : [www.cm2m-ecolemornant.fr](http://www.cm2m-ecolemornant.fr)